

Réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2021.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Corinne DROUHIN, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO.

Absent excusé : Cyrille TOULOUSE (donne pouvoir à Xavier LAVINA).

Secrétaire de séance : Mme Régine DUPAYS.

ORDRE DU JOUR :

- **ONF** : Proposition d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2022
- **Demande de location du logement situé 1 rue de la Libération**
- **SDEY** : Convention de maintenance préventive 2021
- **SET** : Avenant à la convention de mise à disposition de services
- **Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS** : Protocole d'autorisation de passage - chemin d'accès à la gare de chargement
- **Tarif des affouages**
- **Questions diverses**

I - ONF : Proposition d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2022

Délibération n° 33-2021

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 5 juillet 2021 pour l'exercice 2022 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2022

| Parcelle ou unité de gestion | Surface à désigner (ha) | Type de coupe | Destination des produits BO/BI/BE (1) | Année prévue à l'aménagement (2) | Justifications (3) |
|------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 16 | 9 | IBI | BI | 2017 | Retard d'exploitation. |
| | | | | | |

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2021 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2022 proposé par l'ONF,
- **DECIDE** du martelage de la parcelle 16 et de la vente en industrie pour l'exercice 2022,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

II - Location du logement situé au 1 rue de la Libération

Délibération n° 34-2021

Monsieur le Maire présente la demande de location de Madame COVAS Lucie et Monsieur LEGENDRE David, pour le logement communal - Type 4 sis 1 rue de la Libération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la demande de location présentée par Madame COVAS Lucie et Monsieur LEGENDRE David,
- **DIT** que cette location est valable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2021, et reconduite tacitement,
- **DIT** que le montant mensuel du loyer sera de 450 €,
- **DIT** que la caution est fixée à la somme de 450 € correspondant à un mois de loyer,
- **DIT** que le montant du loyer sera révisé au début de chaque nouvelle période sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers (Indice de départ 131.12 soit celui du 2^{ème} trimestre 2021),
- **DIT** que Madame DA ROLD Véronique domiciliée 1 rue Saint Roch à RAVIERES (89390) se porte cautionnaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame COVAS Lucie et Monsieur LEGENDRE David.

III - SDEY - Convention financière de maintenance préventive de l'éclairage public

Délibération n° 35-2021

Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de NUIITS a décidé par délibération en date du 18 décembre 2014 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.

Considérant que le SDEY propose un forfait annuel, calculé comme suit :
(Règlement financier en date de juillet 2015)

Monsieur le Maire présente le coût par point lumineux (134 points lumineux) dont 75 leds et 59 autres.

| Nombre de visites | Coût par points lumineux (hors LED) | Coût par point lumineux LED |
|--------------------|--|--------------------------------|
| 3 | 13.50 € | 2 € |
| Nettoyage (Option) | 12€ | 12€ |

La part variable proposée au point lumineux est de : 9.50 € maximum.
Cette part variable est ramenée à 0 pour les points lumineux LED.

La part **SIG** proposée au point lumineux est de : 0.50 €. Elle est comprise dans les 2 € par point lumineux du forfait pour une visite.

Au vu de la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention,
- **INFORME** qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.

IV - Travaux d'éclairage public - Participation financière de la Commune

Délibération n° 36-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public - rénovation du tunnel et rue de la Gare, dont le coût estimatif global s'élève à 9 052.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

| Type de travaux | Montant TTC | Montant HT | TVA (Récupérée par le SDEY) | Part Commune 50% du HT | SDEY 50% du HT |
|------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------|-------------------|
| Eclairage Public | 9 052.54 € | 7 543.78 € | 1 508.76 € | 3 771.89 € | 3 771.89 € |
| Total | 9 052.54 € | 7 543.78 € | 1 508.76 € | 3 771.89 € | 3 771.89 € |

➤ **S'ENGAGE** à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

➤ **REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Décision modificative pour mouvement de crédits

Délibération n° 37-2021

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 615221 : Bâtiments publics | 3 800.00 € | |
| D 023 : Virement section investissement | | 3 800.00 € |
| D 2041582 : GFP Bâtiments et installations | | 3 800.00 € |
| R 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 3 800.00 € |

V - SET : Avenant à la convention de mise à disposition du personnel

Délibération n° 38-2021

Vu la convention de mise à disposition de service en date du 21 mai 2019 passée entre la Commune de Nuits et le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET),

VU la demande de la Commune de mettre fin à la mise à disposition du service technique à compter du 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

VI - Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS : Protocole d'autorisation de passage - chemin d'accès à la gare de chargement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services juridiques de la société LAFARGEHOLCIM n'ont pas validé la rédaction et qu'une nouvelle convention sera présentée à la prochaine réunion.

VII - Affouages : Tarifs et règlement

Délibération n° 39-2021

Le Conseil Municipal vote chaque année la délivrance de bois sur pied aux habitants de la Commune qui souhaitent en bénéficier. L'exploitation se fait par les affouagistes sous la responsabilité des trois garants désignés par délibération du Conseil Municipal en début de mandat.

Monsieur Matthias MANGANELLI présente un bilan des affouages 2020-2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le règlement des affouages,
- **DECIDE** de maintenir le tarif de l'hiver 2021-2022, à savoir :
 - De 1 à 40 stères = 1.50 € le stère
 - Au-delà de 40 stères = 3 € le stère
- **DEMANDE** un acompte de 35 € à l'attribution des coupes de bois,
- **DIT** que le cubage sera réalisé dans le bois en présence des trois garants,
- **DIT** que le paiement devra s'effectuer exclusivement par chèque.

IV - Questions diverses

1/ Local rugby : Travaux en cours. Commande de tôle à la SARL C2i Commerce, pour un coût TTC de 2 275.83 €. Livraison début octobre.

2/ Marquage au sol : Présentation de deux devis (Ent. PROXIMARK et SIGNAUX GIROD). Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un coût TTC de 2 022.00 €.

3/ Rebouchage des nids de poules dans diverses rues de la Commune : Facture de l'entreprise BOURCY Nicolas, pour un coût TTC de 1 605.60 €.

4/ Atelier de décoration de Noël : Organisé les lundis du mois d'octobre de 14 h à 17 h.

5/ Caserne des pompiers - Sinistre sècheresse : Devis de l'entreprise GEOTEC pour un coût TTC de 6 444.00 € relatif au diagnostic géotechnique.

6/ Divagation de chats errants : Voir pour une campagne de stérilisation. Lecture du courrier de Mme TRY Marie-José.

7/ CCLTB (Mr LAVINA Xavier) :

- PLUI - Réunion le 7 septembre 2021 relative au point d'avancement du PLUI et à la modification du PLU de Tonnerre.
- Conseil communautaire le 9 septembre 2021.

Séance levée à 22 heures 30.

DELIBERATIONS PRISES

33-2021 : ONF : Proposition d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2022

34-2021 : Demande de location du logement situé 1 rue de la Libération

35-2021 : SDEY : Convention de maintenance préventive de l'éclairage public

36-2021 : Travaux d'éclairage public - Participation financière de la Commune

37-2021 : Décision modificative pour mouvement de crédits

38-2021 : SET : Avenant à la convention de mise à disposition de services

39-2021 : Tarif des affouages

| | | | |
|--------------------------|--|------------------------|--------|
| GONON Jean-Louis | | IMBERT Claude | |
| BERNARD Jean-Louis | | DEWAELE Guy | |
| DESGROISILLES Josiane | | MANGANELLI Matthias | |
| DROUHIN Corinne | | TOULOUSE Cyrille | Absent |
| LAVINA Xavier | | SEGADO Jean-Marie | |
| DUPAYS Régine | | | |